

Ville de Saint-Honoré

AVIS PUBLIC ÉCRIT

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné

Que lors de la séance régulière qui se tiendra le 10 janvier 2021 à 19h30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Honoré, le conseil municipal se prononcera sur une demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Nicolas Roy pour une propriété située au 5701, chemin des Ruisseaux, Saint-Honoré;

NATURE ET EFFETS DE LA DÉROGATION DEMANDÉE

Cette demande consiste permettre la construction d'un gazébo portant le nombre de bâtiments accessoires à 4 au lieu des 3 permis par le règlement de zonage 707, ainsi que la superficie permise en bâtiment accessoire soit de 181.07m² au lieu de 140m².

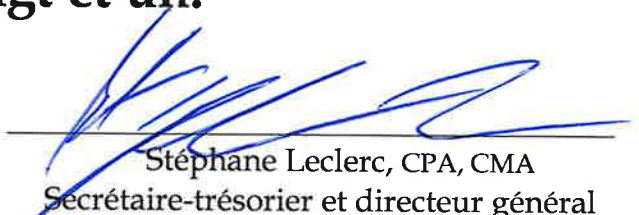
DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE AFFECTÉ

Chemin des Ruisseaux, Saint-Honoré.

Le projet de résolution est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville à l'adresse suivante : [www.ville.sthonore.qc.ca / actualités / information municipale COVID-19](http://www.ville.sthonore.qc.ca/actualites/information_municipale_COVID-19) ou au bureau de la Ville au 3611, boulevard Martel.

Les commentaires écrits doivent être transmis par courriel à l'adresse: admin@ville.sthonore.qc.ca avant le 10 janvier 2021.

**DONNÉ à Saint-Honoré ce septième jour de
décembre deux mille vingt et un.**



Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la ville, le 7 décembre 2021, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7^{ième} jour de décembre 2021.

